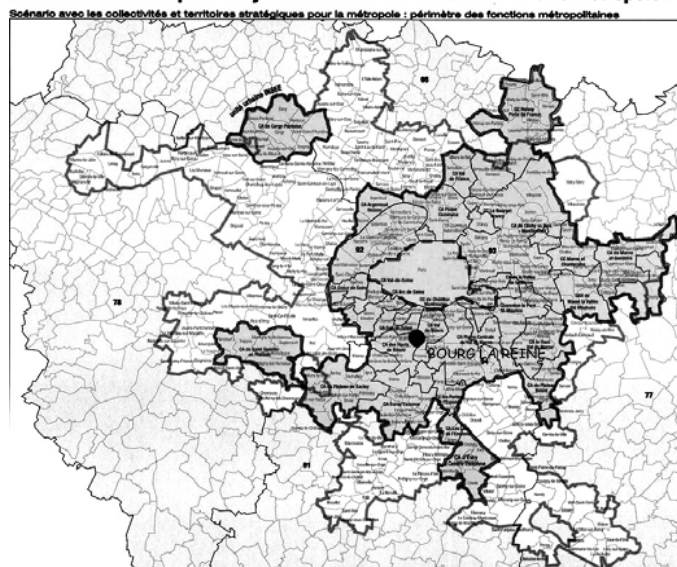


Quelles implications pour l'organisation de la ville ?  
Quelles implications pour la vie des habitants ?

Périmètre à l'étude pour le syndicat mixte d'études ouvert « Paris Métropole »



Ambitieux, le projet est pour l'heure l'affaire de spécialistes et de quelques élus. Cependant, pour que soient prises en compte ses incidences sociales, culturelles, démocratiques, il faudra bien que le citoyen y joue son rôle en dépassant le point de vue purement "localiste". Le Grand Paris suppose l'adhésion : celle des élus mais aussi et surtout celle des habitants car c'est de leur conviction intime que dépendent sa réalité et son dynamisme.

A l'heure où la banlieue dense s'associe à Paris pour faire émerger des projets structurants pour la métropole, des projets partagés avec Paris, que font les élus de Bourg la Reine ? Cette "compétence" aurait-elle été transférée à l'Agglo ?

De juin 2006 à juin 2008, la Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Seine (CAHB) a été représentée à la Conférence Métropolitaine. Bourg-la-Reine a brillé par son absence !

## La Communauté d'Agglomération, le Schéma Directeur et...la Défense

La Communauté d'agglomération des Hauts-de-Seine (CAHB) s'est opposée au Schéma directeur de la Région Ile-de-France (SDRIF) présenté par la Région Ile-de-France pour au moins trois raisons officielles :

- c'est une forme d'ingérence de la Région sur les communes et les collectivités territoriales en matière de droit des sols
- les opérations visant à créer des espaces urbanisés à optimiser dans un rayon de 1000 mètres autour des gares ferroviaire ne seraient pas efficaces
- la CAHB s'est fixé un objectif de rattrapage des activités économiques et d'emploi pour rejoindre la moyenne départementale, et veut donc mettre tout en œuvre pour développer le Sud des Hauts-de-Seine et notamment les zones du Plessis-Clamart, d'Antony-Pôle/Wissous et de la Croix-de-Berny. Le projet de la Région, en souhaitant rééquilibrer l'Ouest et l'Est de la région parisienne, ne peut que compromettre ces perspectives de développement en exprimant un objectif de stagnation économique.

Ce sont les raisons avancées par la CAHB il y a

près de 18 mois...Gageons qu'à l'aune du ralentissement économique général de cet automne, l'avis de la CAHB serait sûrement plus nuancé. Mais la véritable raison de l'opposition de la CAHB n'est-elle pas à chercher ailleurs : plus précisément, à la Défense ? Le Conseil Général des Hauts de Seine, présidé par notre Conseiller général d'Antony-Bourg-la-Reine, s'est en effet fixé un objectif complètement différent de celui de la Région : par une décision prise in extremis, l'avant-veille des présidentielles, un certain Nicolas S., alors président du Conseil Général, a isolé du débat de l'espace francilien la zone de la Défense, le plus grand quartier d'affaires d'Ile-de-France et de France, qui est ainsi devenu une zone libre de développement n'ayant donc pas vocation à s'inscrire dans un schéma directeur<sup>1</sup>. Et voilà pourquoi ce cœur économique des Hauts-de-Seine draine chaque jour -et pour longtemps- nombre d'habitants de la CAHB via le RER B et le RER A. Plus de 30 000 emplois sont d'ores et déjà prévus dans la phase de développement annoncée, peut-être 50 000 ! Il est urgent que le Conseil Général et à la CAHB prennent le temps de mieux réfléchir aux enjeux réels des équilibres de développement des Hauts-de-Seine, au Sud comme à l'Ouest !

<sup>1</sup>- loi n°2007- 254 du 27/02/07

# Citoyen à Bourg-la-Reine

## PARIS-METROPOLE ET BOURG-LA-REINE

La Communauté d'agglomération des Hauts-de-Seine (CAHB), le Conseil Régional, Paris-Métropole, l'Etat : voilà que tous s'intéressent au sort de Bourg-la-Reine ... au moins dans le cadre des projets d'aménagement de la métropole parisienne. Cela signifie qu' "informer les citoyens sur la vie de la commune", un objectif fondateur de "Citoyen à Bourg-la-Reine", c'est aussi aujourd'hui essayer de s'y retrouver dans les intentions des nombreuses bonnes fées qui se pressent autour du berceau de la " région capitale ". C'est ce que nous tentons dans ce numéro spécial. Si l'on ne veut pas que des décisions majeures pour l'avenir de notre commune soient laissées à quelques spécialistes et quelques élus, il est nécessaire que la municipalité manifeste ses intentions ... et en informe nos concitoyens. Jusqu'à présent le maire est totalement muet sur la question, contrairement au maire de Sceaux, très actif dans le syndicat Paris-Métropole. La municipalité a-t-elle choisi de déléguer ses responsabilités à la CAHB ? Pire, fait-elle le pari que le gouvernement va retarder tant qu'il peut les projets de la Région, en attendant une hypothétique revanche de la droite aux prochaines élections régionales ?

Ont participé à la rédaction de ce numéro : A. Gourdol, B. Roche, J-L. Pérignon, F. Mauvais

## BULLETIN D'ADHESION à CITOYEN à Bourg-La-Reine

Nom & Prénom : ..... Tél : .....

Adresse : .....

Adresse courriel : ..... Date et signature

déclare adhérer à l'association et verse ma cotisation pour l'année en cours :

La cotisation est de 20 euros (minimum).

Le chèque doit être libellé à l'ordre de Citoyen à Bourg-la-Reine et envoyé ou déposé avec ce bulletin d'adhésion chez : Jean-Louis PÉRIGNON - 12 bis, rue des Blagis - 92340 Bourg-la-Reine

## Permanence de notre élu

Le 1er samedi de chaque mois, de 10 h à midi, annexe de la mairie, 1 boulevard Carnot.  
Tél : 01 41 87 24 31 courriel : [citoyenblr@free.fr](mailto:citoyenblr@free.fr) site : <http://citoyenblr.free.fr>

# GRAND PARIS ou PARIS METROPOLE... Projet de l'Etat ou projet des collectivités territoriales ?

Le Président de la République a missionné Monsieur Christian Blanc, Secrétaire d'Etat chargé du développement de la région capitale, pour définir une vision de la région à l'horizon 2030. - cf article précédent - ; en avril 2009, une exposition à la cité de l'Architecture et du Patrimoine présentera les travaux des dix équipes internationales d'architectes urbanistes, sélectionnées à la suite d'un appel d'offre. Pendant que l'Etat s'active sur la question du Grand Paris, la finalisation du Schéma Directeur de la Région Ile de France (SDRIF) a pointé le fait que, au sein de notre région, certaines questions doivent être traitées à l'échelle de la métropole parisienne.

Sans attendre les résultats des travaux du Secrétariat d'Etat, les élus locaux de la banlieue, confrontés à des défis et à des enjeux communs dépassant le simple cadre communal, ont décidé d'échanger avec Paris et leurs voisins. La nécessité de s'écouter et se comprendre pour mener à bien des projets partagés ayant des incidences extra communales, s'est très vite imposée pour l'ensemble de la " zone dense " et pas seulement dans un rapport Paris - Banlieue...

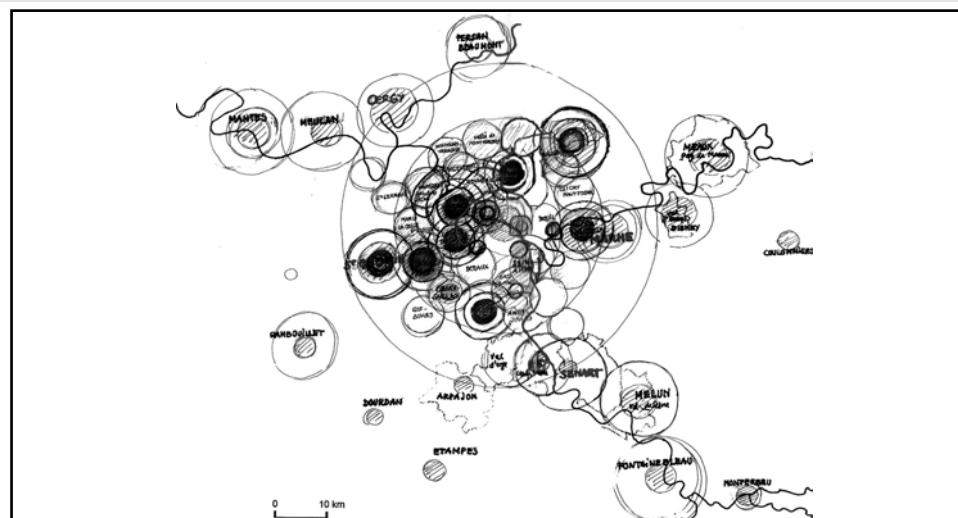
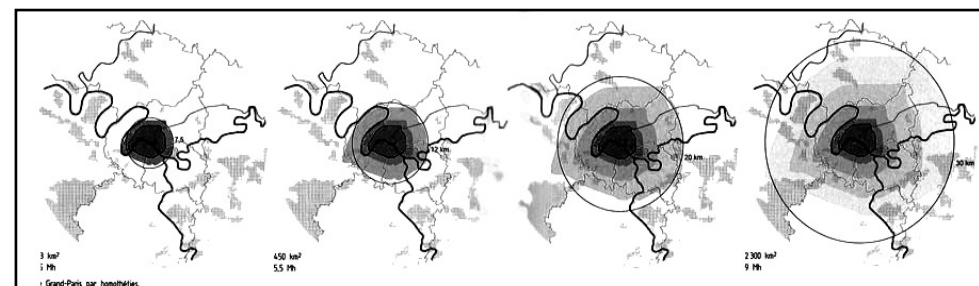
## Juillet 2006 : installation de la Conférence Métropolitaine

Avec un périmètre élargi, elle s'inscrit dans cette philosophie : favoriser un dialogue constant, réfléchir en commun, agir de façon concertée afin d'offrir aux citoyens une action publique efficace. A ce jour, elle s'est réunie 7 fois autour de thématiques spécifiques telles que les déplacements, le logement et l'habitat, l'emploi et le développement économique, la gouvernance.

Elle est à l'initiative, le 25 juin 2008, des Assises de la Métropole qui ont réuni plus de 600 participants, dont 200 élus et 100 collectivités franciliennes, intéressées au devenir de la métropole parisienne. Par leur présence massive, les élus ont rappelé à l'Etat que le devenir de la métropole parisienne ne peut se dessiner sans eux. Ces Assises ont acté le principe de création d'un syndicat mixte d'études. L'adhésion au syndicat Paris-Métropole nécessite un débat au Conseil municipal : ce serait l'occasion d'une première appropriation par les élus et les citoyens de ce grand projet.

## Quel territoire, quel dessin pour le Grand Paris ?

L'agglomération parisienne peut-elle continuer à s'enrouler autour du cœur historique, ou doit-elle créer /développer de nouveaux centres ?



Cartes extraites du chapitre 2 : Quel Grand Paris ?, échelles et limites in Paris-Métropole / formes et échelles du Grand Paris Philippe PANERAI / Editions de La Villette  
Les graphiques sont disponibles en couleur et grande taille, sur notre site <http://citoyenblr.free.fr>

Métropole ou la nostalgie du département de la Seine ? Mégalopole ou l'agglomération de 626 communes ? Polycentrisme s'appuyant sur quelques fortes intercommunalités déjà en place ? Polycentralité hiérarchisée ? ... Le syndicat mixte d'études tentera de définir les projets avant les périmètres.

## Objectifs et enjeux du syndicat

Ils sont au nombre de trois, 8 Millions d'habitants sont concernés.

1. La définition des partenariats possibles et des modalités de co-réalisation des projets de dimension métropolitaine

2. Une réflexion et des propositions sur la solidarité financière et les diverses hypothèses de péréquation et de mutualisation des ressources (en particulier la Taxe Professionnelle -TP-) au sein du cœur d'agglomération et à l'échelle régionale.

*Péréquation des ressources = redistribution à chacun des ressources mises au pot commun.*

*Mutualisation = centralisation des ressources et redistribution sous forme de projets structurants*

3. Une réflexion et des propositions sur l'évolution de la gouvernance du cœur de la métropole.

### [ Extrait des statuts de Paris-Métropole, syndicat mixte d'études créé le 5 novembre 2008 ] Article 3 - Objet

Dans un objectif général de résorber durablement les inégalités territoriales et de favoriser le développement économique sur le territoire métropolitain, le syndicat mixte aura pour objet la réalisation d'études de niveau métropolitain concernant notamment : l'aménagement ; l'environnement ; le développement économique et l'emploi ; le logement et l'habitat ; la mobilité et les déplacements ; la formation, l'enseignement supérieur et la recherche ; le développement culturel.

Le syndicat mixte aura également pour objet la mise en œuvre d'un certain nombre de missions de réflexion et de coordination visant

d'une part à mettre en œuvre une plus grande solidarité financière et fiscale entre les collectivités locales du territoire métropolitain en lien avec l'ensemble de l'agglomération, de l'espace régional et du Bassin Parisien, d'autre part au renforcement de la création de richesse sur le territoire métropolitain et au développement des capacités d'investissement public des collectivités locales par la mobilisation de nouvelles ressources financières.

Il engagera enfin un certain nombre de réflexions visant à définir les partenariats possibles et les modalités de co-réalisation des projets de dimension métropolitaine notamment sur le développement économique pour l'emploi, le logement, la mobilité et les déplacements, le développement culturel, la solidarité financière et les diverses hypothèses de péréquation, l'évolution de la gouvernance de la métropole.

Un des enjeux majeurs est bien celui d'une solidarité entre les territoires et la création de richesses permettant un développement de la région métropole au service de la réduction des inégalités territoriales. La métropolisation porte l'espoir d'un nouveau mode de développement urbain, solidaire et transversal, générant de nouveaux territoires de projets. Il s'agit de transformer ce territoire de disparités et d'inégalités en tout genre (transports, logements, ségrégation sociale, problèmes environnementaux, attractivité économique) en un territoire équilibré et juste.

*Entre 1975 et 1999, Paris a perdu 300 000 emplois, la proche couronne en a gagné 100 000, la grande périphérie 700 000. Cette dispersion de l'emploi en Ile-de-France, positive à première vue souffre d'abord d'une insuffisance de moyens de transports " transversaux " dont la conséquence est l'accroissement des temps de transports. Elle souffre ensuite d'une disparité d'implantation des entreprises entre l'Est et l'Ouest. Là, se pose la question : dans le cadre d'un projet d'une telle ampleur faut-il renforcer la solidarité financière existante au travers du FSRIF (Fonds de solidarité des communes de la région Ile-de-France) ? Faut-il impulser le développement économique dans ces territoires ? Si oui comment ? Nous savons aujourd'hui que les moyens des communes sont limités, faut-il accorder des droits supplémentaires à l'intercommunalité afin que les élus locaux maîtrisent mieux la vie économique sur leur territoire ?*

C'est l'occasion d'établir une équité financière entre les territoires d'Ile-de-France : Paris + 92 produisent 80 % de la TP pour 60 % des habitants ; 93 + 94 produisent 20 % de la TP pour 40 % des habitants.

C'est l'occasion d'établir une répartition équitable entre les territoires d'Ile-de-France, concernant les transports, le logement, la formation: 70 % des trajets journaliers concernent des déplacements banlieue/banlieue.